

RÈGLEMENTS TECHNIQUES 2023

Sport Compact

Mise à jour : 15 decembre 2022

Un gel des règlements techniques est en place pour les saisons 2023, 2024 et 2025.

Table des matières

		Page
Section 1	Introduction	2
Section 2	Type de voiture	3
Section 3	Moteurs et Transmission d'origine	4
Section 4	Échappement	5
Section 5	Suspension d'origine	6
Section 6	Roues et Pneus	7
Section 7	Sécurité	8
Section 8	Poids et hauteur	9
Section 9	Numéros	10
Section 10	Autocollants	11
Section 11	Radios et Transpondeurs	12
Section 12	Bourses	13
Section 13	Contacts	14

1. Introduction

Il est de la responsabilité du compétiteur d'obtenir les règlements et de devenir familier avec les règlements actuels relativement à la division dans laquelle il choisit de participer.

Tout article non couvert dans les sections des règlements suivants devra être vérifié avec l'inspecteur technique et sa décision sera finale. Si l'inspecteur juge qu'une voiture est construite de façon trop professionnelle, il peut refuser celle-ci.

Advenant une situation mettant en cause l'interprétation d'un des règlements, l'Autodrome Montmagny donnera priorité au son livre.

Les règlements qui y sont énoncés visent à assurer la conduite ordonnée des courses et d'établir des exigences minimales acceptables pour de tels événements. Ces règlements régissent tous les événements et, en participant à ces événements, tous les participants reconnaissent avoir obtenu, lu et compris ces règlements en vigueur, et à les respecter.

Toute mesure de sécurité inscrite dans les règlements a pour but de vous offrir la meilleure protection possible pour votre sécurité, mais vous êtes conscients que vous êtes dans un sport motorisé à risque et que des blessures pourraient arriver, et ce, même si l'équipement demandé dans le livre des règlements est respecté.

Nous vous conseillons de communiquer avec nous si vous avez des doutes sur l'éligibilité de votre voiture ou avant d'y effectuer toutes modifications non traitées dans la réglementation.

Tous les règlements peuvent être sujets à changement dans l'intérêt de la compétition.

Chaque pilote doit obligatoirement confirmer sa présence avant 17h00 le lundi précédent un événement sur le groupe privé de sa classe pour garder son privilège de sa position de départ en qualification. Un pilote non confirmé partira en arrière de sa qualification.

À compter de 2023, il sera interdit de faire des shows de boucane à la fin d'une course en Sport Compact

Moteur illégal, transmission ou ordinateur jugé illégal sera saisi et détruit. Le pilote ayant été pris sur le fait sera suspendu pour deux courses. Si la décision est dans les 3 derniers programmes du championnat, le pilote fautif perdra tous ses points de la saison et sera suspendu pour les 2 programmes suivant en plus de la classe.

2. Type de voiture

- 2.1 Voiture STOCK D'ORIGINE, 4, 5 ou 6 cylindres acceptés aux normes Nord-Américaines.
- 2.2 Aucune pièce ou accessoire de performance acceptée, à l'exception de ce qui est mentionné plus loin dans ce document.
- 2.3 Ordinateur d'origine et de l'année du véhicule. (Aucune modification permise)
- 2.4 Le numéro de série situé sur le firewall doit être sur toutes les nouvelles voitures à compter de 2023.
- 2.5 La voiture doit être complète, incluant : (fausses ailes, mais le plastique doit être enlevé), vitre avant, boîtier du filtre à air (le boîtier filtre à air peut être remplacé par un P-FLOW) et celui-ci ne doit pas prendre son air à l'extérieur (ex : trous de phares avant).
- 2.6 Pas de 4 roues motrices, anti-patinage (ABS ne doit pas être en fonction), traction control system, traction intégrale, blower ou turbo.
- 2.7 La voiture doit avoir une belle apparence, de type stock car.
- 2.8 La voiture doit être acceptée par l'inspecteur technique et sa décision est finale et irrévocable.
- 2.9 Le plancher de la valise doit être présent et le trou de la valise peut être enlevé et doit être bouché à l'aide d'une tôle.
- 2.10 Pas d'habitacle fermé pour toutes les voitures comme le Sportsman.
- 2.11 Le dédoublement de l'arrière de la voiture peut être fait, mais le directeur technique se donne le droit de refuser toute voiture non sécuritaire.
- 2.12 Les pièces altérées ou défectueuses qui peuvent donner un avantage seront considérées comme illégales.

3. Moteur et Transmission d'origine

- 3.1. 4, 5 ou 6 cylindres, 150 HP et moins. Le nombre de HP doit correspondre â l'année d'origine du véhicule.
- 3.2. Aucune entrée d'air forcée d'aucune manière.
- 3.3. Aucun antigel.
- 3.4. Le renvoi du radiateur ou du réservoir d'expansion doit être installé à l'extérieur en bas de la vitre avant côté passager.
- 3.5. Le taux de compression et compression moteur ne doit pas dépasser les normes du fabriquant. Les vérifications seront faites par l'inspecteur technique avec les appareils de l'Autodrome Montmagny.
- 3.6. Seule l'essence à la pompe commerciale est autorisée. Aucune essence ni aucun additif augmentant la performance ne sont accepté(e)s.
- 3.7. Les numéros de moteur, de transmission et d'ordinateur doivent être lisibles.
- 3.8. Transmission d'origine obligatoire qui vient sur le moteur sans possibilité de modifier les gears. (Ex. Civic avec moteur Y8 doit avoir une transmission Y8)

4. Échappement

- 4.1. Le silencieux peut être retiré pour 2023, mais à compter de 2024, le silencieux (Muffler) sera obligatoire pour toute voiture sport compact. Un silencieux d'origine sans aucune restriction fonctionnelle ou encore un silencieux FLOW MASTER #71415 seront les seuls silencieux acceptés pour tous. La partie avant du tuyau entre le moteur et le silencieux peut varier entre 1 pouces et ¾ minimum à 2 pouces et ¼. Maximum. Toute la partie de tuyau après le silencieux devra rester à 2 pouces et ¼ sur toute sa longueur.
- 4.2. Le tuyau d'exhaust doit sortir sur les côtés entre les deux roues obligatoirement. Aucune restriction n'est permise.
- 4.3. Aucun tuyau dans l'habitacle du pilote n'est autorisé.
- 4.4. Headers interdits.

5. Suspension d'origine

- 5.1. Aucune pièce de performance acceptée.
- 5.2. Aucune pièce ne doit être modifiée, à l'exception des coils springs et du spindle avant droit.

Il est accepté de mettre sur les têtes de shock un shim de ½ pouces ou d'un maximum de 1 pouce par roue en un seul shim. Aucune autre fraction ne sera permise. Aucun washer ni aucune douille accepté(e).

- 5.3. Camber avant droit accepté de 2 pouces maximum, mesuré sur la roue. Pour les 3 autres roues, le camber doit être de 0 à -2 degrés.
- 5.4. Les springs rubbers seront acceptés à un rang seulement par coil.
- 5.5. Les coils springs doivent provenir d'une voiture de rue obligatoirement. La marque et le modèle doivent être fournis au Directeur technique sur demande. Ils peuvent être modifiés. Aucun coil racing de performance ne sera permis.
- 5.6. Aucun Bumb stop (même ceux d'origine) et aucun système de retenu de la suspension ne seront accepté.
- 5.7. Un coil spring par roue.
- 5.8. Les amortisseurs doivent être d'origine ou de remplacement pour le modèle de la voiture. Le numéro de l'amortisseur doit être présent pour des fins de vérification. Aucune peinture n'est permise.

Les amortisseurs de remplacement KYB Série Excel-G, Monroe seront permis seulement.

6. Roues et Pneus

6.1 Quatre roues d'origine ou remplacement direct avec le même offset d'origine. La largeur maximum doit respecter l'empattement d'origine du véhicule. Une tolérance de ½ pouces est acceptée, Lors de la mesure plus ou moins ¼ de pouces de plus sera tolérée.

Il sera permis de le faire de 2 façons différentes : soit avec le camber des roues et les pneus ou avec un shim égal de chaque côté.

EXEMPLE : Donc largeur d'origine (74 pces) + ½ pces + tolérance ¼ de pces maximum = 74 ¾ maximum accepté.

- 6.2 Pneus acceptés: pneus de rue série 55 ou 60 et + de même dimension aux 4 roues. Pas de pneus d'hiver.
- 6.3 Maximum 16 pouces.
- 6.4 Tread Wear minimum: 300 disponibles en vente libre au Canada.
- 6.5 Un prix maximum pour les pneus devra être respecté (prix du marché comptoir):
- 14 pouces : maximum de \$160.00 plus taxes
- 15 pouces : maximum de \$170.00 plus taxes
- 16 pouces : maximum de \$180.00 plus taxes
- 6.6 Pneus Falken et Indy 500 non acceptés

7. Sécurité

- 7.1. Extincteur 2.5 lbs bien fixé avec une attache métallique à bord de la voiture obligatoire à portée de main avec jauge.
- 7.2. Habit de course ignifuge est obligatoire. Gants et bottes ignifuges fortement recommandés.
- 7.3. Casque DOT obligatoire et protecteur pour le cou (style Hans device) fortement recommandé.
- 7.4. Doivent être enlevés: moulures, miroirs côtés, lumières avant et arrières, vitres de côté et arrière.
- 7.5. L'intérieur de la voiture doit être vidé de tout ce qui peut brûler (siège passager, tapis, tissus).
- 7.6. Le plancher de la voiture doit être à son emplacement original et complet. Il peut être réparé ou renforcé en utilisant des tôles d'un minimum de 20 gauges. Aucune ouverture n'est permise.
- 7.7. Filet obligatoire dans la porte du chauffeur.
- 7.8. Pins de hood obligatoires.
- 7.9. Siège et ceintures à 5 points de course obligatoires et bien fixés.
- 7.10. Cage protectrice complète obligatoire avec un minimum de 6 points d'attache construite avec des tubes en acier d'un minimum de 1 ½ pouces par 0.095 millième (pas de tuyau d'exaust et de pipe à l'eau). Il est obligatoire de souder les 6 points d'attache sur des plaques 4" X 4" et de 3/16" d'épaisseur. 'Toute cage non conforme sera refusée. Des tuyaux (minimum 2) doivent être installés dans la porte du chauffeur et fixés à la cage.



- 7.11. Une tôle d'un minimum de 18 gauges doit être soudée à l'extérieur de la cage du côté du pilote.
- 7.12. Les portes doivent être soudées ou fixées avec des rivets.
- 7.13. La batterie à l'intérieur de l'auto doit être bien fixée avec le boîtier et le couvercle.
- 7.14. La ligne à essence doit être sous le véhicule et fixée sécuritairement.
- 7.15. Les freins devront être efficaces sur les 4 roues.
- 7.16. Réservoir à essence doit être à sa place d'origine et non modifié. "Fuel Cell" non accepté.
- 7.17. Une voiture non-conforme aux normes de l'Autodrome Montmagny pourra être refusée de participer à un programme.
- 7.18. Un miroir du côté gauche est permis, mais ce doit d'être à l'intérieur et il ne doit pas dépasser de la voiture. Un pilote qui utilisera son miroir pour faire du blocage pourra être pénalisé de 5 positions.
- 7.19. Un miroir au centre de l'habitacle est accepté.

8. Poids et Hauteur

- 8.1. La répartition du poids est maximum 53,0% à gauche (AUCUNE TOLÉRANCE) avec le pilote. Les pesées ne devront pas être plus basses que le châssis et fixées avec deux « bolts » d'un minimum de 3/8". Celles-ci devront être peintes en blanc et porter le numéro de la voiture. PAS de pesée volante. Les pesées dans l'habitacle devront être installées de façon sécuritaire. Un contrôle très sévère sera fait sur cet item.
- 8.2. Poids minimum de 2000 livres pour les voitures de 100 HP et moins après la course, pilote inclus. Pour les voitures de 101 HP et plus, 7 livres supplémentaires par HP devront être ajoutées. Par exemple : une voiture de 110 HP devra peser 2070 livres. Une voiture de 150 HP (maximum accepté) devra peser 2350 livres. Le nombre de HP et le poids du véhicule devront être indiqués dans le bas du pare-brise, côté pilote.
- 8.3. Hauteur du sol : 5 pouces minimum avec pilote, mesurée entre les deux pneus avant et arrière sans obstacle, à l'exception de l'échappement.

9. Numéros

- 9.1. Les pilotes doivent contacter Howard Romanado de l'Autodrome Montmagny pour réserver leur numéro de voiture.
- 9.2. Les numéros doivent être d'un minimum de 20 pouces de hauteur et être apposés sur les portes et le toit.

10. Autocollants

- 10.1. Le haut du pare-brise doit être réservé à l'autocollant du commanditaire majeur de la série (s'il y a lieu). Les autocollants des commanditaires de la division doivent être OBLIGATOIREMENT installés selon le plan fourni par la direction.
- 10.2. Des autocollants des partenaires de la série (s'il y a lieu) devront être collés obligatoirement sur les ailes des autos.
- 10.3. L'organisation fournira 1 autocollant du pare-brise à chaque voiture de course par saison. Une exception pourra être faite dans le cas d'un bris lors d'une course à Montmagny. Il pourra être possible d'en acheter avant une course au coût de 20 \$.

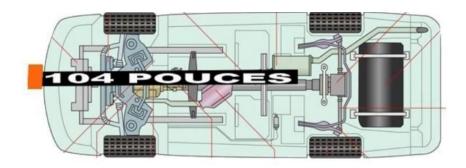
11. Radios et Transpondeurs

- 11.1 Aucune communication radio entre les membres d'équipe et le pilote.
- 11.2 Receiver obligatoire (one way radio). Il est de la responsabilité du pilote de s'assurer du bon fonctionnement du raceceivers. Il sera possible de faire un test lors de chaque pit meeting au besoin.
- 11.3 Transpondeur obligatoire.

Emplacement du transpondeur :

Façon de mesurer :

Du début du bumper extérieur avant à 104 pouces pour toutes les voitures sport compact.



12. Bourses

Bourses 2023

Position	Montant
1	175.00 \$
2	150.00 \$
3	100.00 \$
4 à 10	75.00 \$
11 ^e et +	50.00 \$

13. Contacts

Directeur Stock Car

Howard Romanado 514-941-9366 hrautodromemontmagny@hotmail.com

Inspecteur technique

Vincent Maheu vincentmaheu@hotmail.com